

(N° 20.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projet de loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1858.

(Voir les N° 30 et 59 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1858, à la somme de douze millions huit cent trente-six mille cent trente-six francs (12,836,136 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 29 janvier 1858.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERHAEGEN.*

*Les Secrétaires,
(Signé) F. CROMBEZ.
ED. DE MOOR.*

Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1858.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	259,800 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	200,800 »	»	
3	Matériel	26,000 »	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	6,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	215,600 »	3,500 »	2,471,801 »
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	587,750 »	22,000 »	
9	— Matériel	18,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	1,050,855 »	18,216 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	564,960 »	5,670 »	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	16,550 »	4,255 »	57,194 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	30,659 »	212 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière .	3,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police	570,600 »	»	595,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,280 »	15,328 »	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	55,000 »	40,000 »	75,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré.	150,000 »	»	171,240 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	15,500 »	»	
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	2,940 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	10,000 »	»	26,500 »
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	11,800 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,700 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	311,700 »	»	594,000 »
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures	3,585,852 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	594,000 »	50,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie (dernier cinquième du crédit de 450,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1853).	»	90,000 »	4,390,435 »
32	Culte protestant et anglican. (<i>Personnel</i>).	52,446 »	»	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses .	7,524 »	»	
34	Culte israélite. (<i>Personnel</i>).	9,200 »	»	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	500 »	»	
36	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	8,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	21,400 »	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	146,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	507,000 »
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
44	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. .	220,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
Section 1 ^{re} . — Service domestique.				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons	1,500,000 »	300,000 »	3,998,560 »
46	Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens et des surveillants.	20,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000 »	»	
49	Traitement des employés attachés au service domestique	505,760 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	160,000 »	»	
52	Prison cellulaire de Gand. — Premiers travaux de construction et complément du prix d'acquisition .	»	170,000 »	
53	Prison cellulaire d'Anvers. — Travaux de parachèvement.	»	30,000 »	
54	Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation	»	100,000 »	
55	Prison cellulaire de Hasselt. — Achèvement des travaux de construction	»	110,000 »	
56	Prison centrale cellulaire de Louvain. — Continuation des travaux de construction	»	400,000 »	
57	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	22,000 »	
58	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	6,000 »	
59	Achat du mobilier pour les prisons	55,000 »	»	
Section 2. — Service des travaux.				
60	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	500,000 »	»	
61	Gratification aux détenus.	170,000 »	»	
62	Frais d'impression et de bureau.	5,000 »	»	
63	Traitements et tantièmes des employés	89,800 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
64	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
65	Dépenses imprévues non libellés au Budget. . .	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	11,448,977 »	1,387,159 »	12,836,136 »